

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 6 (1868)
Heft: 45

Artikel: La ville de Lutry, son Eglise, son Prieuré et la réformation dans cette ville : suite
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On lui verse à boire, il prend goût à la chose, joue encore la retraite de Moscou avec accompagnement de coups de pieds, une schottisch en *si dièze*, toujours à ce qu'il prétend. Il danse en jouant; il est superbe, chacun admire sa souplesse; c'est à n'y plus tenir; aussi, des éclats de rires longtemps contenus se font entendre de tous côtés. Et chacun de jeter dans son chapeau quelque pièce de monnaie.

Tout n'est pas fini. Citoyens! s'écrie dans un discours pathétique un gai luron qu'une idée philanthropique vient d'inspirer, chacun de vous a pu apprécier le mérite de l'artiste qui nous a si bien divertis. Unissez-vous à moi pour le prier de nous donner encore un concert dont le produit sera destiné à nos confédérés si éprouvés par l'inondation.

Ainsi dit, ainsi fait, l'artiste accepte et voici son programme :

PREMIÈRE PARTIE.

La retraite de Moscou (redemandée).

Chor aus dem barber von Sevilla ROSSINI.

Lisette de Béranger.

SECONDE PARTIE.

Ouverture pour clarinette sur un motif de l'artiste qui est en scène.

Chœur d'ensemble : Le ranz des vaches.

Tout est bien jusqu'à présent; le concert se termine aux applaudissements de la salle.

La quête se fait et produit une somme assez ronde; mais, dans ce moment, la scène change; du sérieux elle tourne au comique, l'artiste agneau redevient loup: voyez-le plutôt se ruant sur le quêteur, réclamant pour lui-même le produit de la collecte; il se démène comme un diable dans un bénetier et crie à l'injustice.

— Es-tu inondé, toi? lui dit un homme aux larges épaules. Puis le prenant comme un enfant il le porte au milieu de la rue.

Après avoir ramassé son instrument tombé en trois ou quatre pièces, l'artiste ambulancier disparut. Puisse-t-il donner ainsi de nombreux concerts et s'en tirer à si bon marché.

V.

Depuis plus de deux mois, la charité publique s'est manifestée sous toutes les formes pour venir en aide à nos malheureux confédérés éprouvés par l'inondation. La ville de Lausanne s'est particulièrement montrée ingénieuse à faire délier les bourses: collectes, concerts, loteries, ventes, etc., etc., rien n'a été négligé.

Cependant tous les moyens n'étaient pas encore épuisés, il en était un qui, proportion gardée, devait avoir le succès le plus complet; c'est la séance littéraire, en patois, donnée jeudi soir à l'Hôtel-de-Ville. Pour réussir avec un programme aussi exceptionnel, aussi original que celui de cette soirée, il faut s'appeler M. Favrat, il faut avoir créé ou traduit aussi habilement qu'il l'a fait dans ce langage qui lui est familier, des tableaux comme *Guyau-Té*, *Lo Corbé et lo Renà*, *la Resse et lo Moulin*, etc., etc.

Jeudi soir donc, bien longtemps avant l'heure annoncée, la salle de l'Hôtel-de-Ville était comble.—A

l'entrée du professeur, des applaudissements sympathiques sont le prélude de tous ceux qu'il va recueillir. Après un court aperçu donné en français sur notre vieux langage, et parsemé de curieuses et savantes observations, M. Favrat passe à la partie du programme impatientement attendue de tous. Ici le professeur met de côté les délicatesses de la langue française pour donner un libre essor aux allures franches et intraduisibles du patois. Il interprète ses compositions avec une telle finesse d'expression et d'intonation, que, déclamées par lui, elles deviennent des morceaux à la fois populaires et classiques.

Dire le talent tout particulier, l'art et les nuances qu'il a mis dans la déclamation de *l'Enfant prodigue*, la verve naturelle et désopilante de *Guyau-Té* n'est pas chose possible; il faut entendre ces petits chefs-d'œuvre de la bouche même de l'auteur.

N'oublions point de mentionner ici que cette soirée doit une part de son charme à une surprise heureusement ménagée. M. Croisier, de St-Triphon, qui a mis en musique une des jolies productions de M. Favrat, et qui est doué d'une fort belle voix, a bien voulu chanter la *Tzanson dé bou-nan*, qui a été redemandée et fait le plus grand plaisir.

Auditoire nombreux et sympathique, gaieté et contentement peints sur tous les visages, œuvre charitable, telle est l'appréciation résumée qu'on peut faire de cette charmante séance. L. M.

La ville de Lutry, son Eglise, son Prieuré et la réformation dans cette ville.

VII.

Le premier synode qui se tint à Lausanne eut lieu le jeudi 25 octobre. A la suite des plaintes qui y furent faites, le mayor de Lutry fit dire au Conseil qu'il avait reçu du Baillif l'ordre de faire publier que chaque homme et femme allât au sermon le dimanche, sous peine de payer une amende de 60 sols et d'établir des surveillants ou commissaires de quartier pour s'assurer si chacun remplissait son devoir. Le Conseil, trouvant l'amende un peu trop forte, l'abassa à trois sols.

Le catholicisme avait poussé de si profondes racines dans les cœurs, que, bien qu'on eût dépouillé l'église de ses autels et de ses ornements, plusieurs, et surtout les femmes, allaient encore s'agenouiller là où était le grand autel, pour y réciter leurs prières et les litanies à la Vierge. Pour couper court à cet usage, le mayor eut l'ordre de faire murer deux portes de l'église et de fermer la troisième, en prenant la clef, pour l'ouvrir seulement le dimanche.

Le pasteur Delacroix porta de nouveau plainte au Conseil de la vie scandaleuse de quelques-uns qui vivaient dans le concubinage ou dans de honteux commerces avec des femmes débauchées et il demandait qu'on y apportât remède. Le Conseil résolut de faire encore publier le règlement qui ordonnait à tous d'aller à l'église; mais, pour ce qui concernait la punition des pécheurs, on lui répondit que c'était là l'affaire du mayor ou du baillif.

Bien que le pasteur se montrât ferme et zélé dans l'accomplissement de sa charge, il paraît néanmoins qu'il était fort honoré et qu'il vivait en bonne intelligence avec les autorités locales, car il fut plus d'une fois chargé par celles-ci d'aller en députation à Berne, quand on avait quelque faveur à demander à LL. EE. Il s'y rendit entr'autres pour réclamer une portion des biens d'église afin d'avoir un fond suffisant pour l'entretien des pauvres.

Il y avait à Oron une chapelle où le comte de Gruyère continuait à faire dire la messe. Lorsque les Bernois aboli-

rent le papisme en cette contrée, on enleva de l'église de Châtillens une image de St-Pancrace qui en était le patron et on la transporta dans la chapelle d'Oron. Ce saint avait la réputation de ressusciter les enfants morts sans baptême pour autant de temps qu'il fallait pour le leur administrer. Cette réputation attirait de toutes parts à Châtillens une grande foule de personnes qui y apportaient leurs enfants morts sans baptême. Quant St-Pancrace eut été transféré à la chapelle d'Oron, l'ancien usage subsista et l'on continua à s'y rendre, ensorte que l'église de Châtillens, où le prêche se faisait, était abandonnée. Ce n'étaient pas seulement des sujets du comte qui allaient entendre la messe dans sa chapelle, s'y confesser, y recevoir le saint sacrement de l'eucharistie et y porter leurs enfants morts sans baptême. On y voyait accourir des personnes de Rolle, de Morges, de Lavaux et surtout de Lutry.

Il fallut longtemps, bien longtemps pour que la lumière évangélique vint enfin éclairer ces populations ignorantes, sur les grandes vérités du salut. Nous n'en voulons d'autre preuve que les rapports faits par les pasteurs au Synode qui s'assembla à Lausanne en 1538. Ils se plaignent de ce que l'on tolérait la présence de prêtres qui, refusant d'embrasser la réforme, continuaient à porter la soutane, à garder leurs concubines, à dire chez eux la messe et à aller de maison en maison séduisant le peuple et surtout les femmes. Partout, dans le pays, c'étaient les mêmes plaintes. Dans la classe de Payerne on déplore qu'à Cudrefin on y tolère l'usage scandaleux que le papisme y avait laissé s'établir et subsister, c'était de tenir la boucherie ouverte durant l'heure du service divin, comme on le faisait ouvertement au temps où l'on disait la messe. En beaucoup de lieux les particuliers conservaient encore chez eux leurs dieux pénates, c'est-à-dire les images ou les statues de leurs saints et les femmes continuaient à porter et à dire leur chaplet.

La misère, la pauvreté du peuple étaient extrêmes; on ne voyait partout que mendiants. On pria donc LL. EE. d'y porter remède, afin « que les ennemis de la vérité n'eussent pas lieu de calomnier nos églises et de dire qu'il n'y avait pas de lieu au monde où l'on eût moins de charité que là où l'évangile était prêché tous les jours ».

En d'autres lieux, on se plaint de ce qu'il y avait des personnes qui n'avaient encore jamais été au sermon, pour écouter les ministres. Il y avait même des villages où quand un ministre y allait prêcher, non-seulement on ne voulait pas aller l'entendre, mais de plus on l'accablait de grossières injures et l'on refusait de faire baptiser les enfants. A Aubonne, les nobles, le châtelain et le secrétaire rejetaient la réformation. Là, les prêtres l'avaient embrassée, mais de la bouche seulement et pour conserver leurs bénéfices; néanmoins ils continuaient à porter leur ancien costume; ils n'allaient jamais à l'église pour y entendre les ministres, mais dès que le service était terminé, ils s'y rendaient pour y marmoter leurs prières. Ils allaient auprès des malades et les consolait à leur manière.

Nous avons déjà dit que le pasteur Delacroix s'était rendu à Berne pour plaider la cause des pauvres de Lutry. En 1539, LL. EE. accordèrent à cette ville pour l'augmentation des revenus de son hôpital: 1° les biens d'une grande confrérie du St-Esprit, qui y était établie depuis plus de trois siècles; 2° les fonds et rentes du monastère de Savigny; 3° enfin les biens de la chapelle de la Ste-Trinité.

En 1540, ordre fut donné au Conseil d'établir une école et de faire au régent une pension dont l'Etat paierait la moitié.

A force de zèle, de soins et de patience, la réforme prit pied à Lutry comme ailleurs et y porta ses fruits. Sur 8 religieux qui y étaient encore en 1538, il y en eut 6 qui embrassèrent la réforme; les deux autres purent se retirer et s'en aller vivre en terre catholique.

L'Eglise réformée, dans les premiers temps, n'avait point et ne pouvait pas avoir de marche fixe et régulière. Les pasteurs fonctionnaient comme bon leur semblait, sans liturgie et sans pouvoir chanter les louanges de Dieu. Ce ne fut qu'en 1543 que l'on commença à faire usage dans le culte des 50 Psaumes que Clément Marot avait mis en vers et que Guillaume Frank, habile musicien, avait mis en musique. Calvin

les avait fait imprimer à Genève, en y joignant une liturgie et un catéchisme qu'il avait composés à l'usage de l'Eglise de Genève. Dix-neuf ans plus tard, Théodore de Bèze ayant achevé la traduction des autres Psaumes, le travail complet fut imprimé à Lyon, par Antoine Vincent, pour servir aussi à l'usage des Eglises de France.

(La fin au prochain N°)

On lit l'affiche suivante placée au bord d'une des rivières de notre canton :

ATTENTION.

Défanse et faite de passer sur le sentier de la source pendant la fabrication des bois de la partie n° 1, sous paine de courir la chance des accidants qui pourroit ariver pour leurs comptes.

Grefse Municipal
de.....

Une de nos abonnées nous fait part du petit trait suivant :

J'étais à ma fenêtre. Des fillettes de 5 à 6 ans s'amusaient, sautaient, dansaient, comme on danse à cet âge. La dernière arrivée était coiffée d'une façon singulière et même ridicule. En la voyant ses compagnes rient, et à qui mieux mieux se moquent d'elle. L'autre, sans se déconcerter, se dresse, met un poing sur la hanche, passe la main sur ses cheveux en leur disant d'un air important : Que voulez-vous, mes chères; c'est laid peut-être, mais je suis à la mode !

C'était quelque temps après la révision. Une dame qui désirait placer un cousin dans les bureaux de l'administration, fatiguait depuis longtemps un conseiller d'Etat de ses sollicitations. Le chef de bureau, qui avait reçu sa visite trois ou quatre fois par semaine et à qui elle s'adressait dans le but d'obtenir encore une audience du conseiller d'Etat, finit par s'impacienter et lui dit d'aller..... se promener.

Indignée, elle entre directement dans le cabinet du chef du Département pour se plaindre de l'insolence de son employé.

— Mon Dieu, Madame, répond le magistrat, Monsieur *** est un peu vif, c'est vrai, mais, croyez-moi, c'est un homme de bon conseil.

La livraison de novembre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE vient de paraître à Lausanne et contient les articles suivants :

I. Les mœurs et la politique en France, par M. Albert Laval. — II. La philosophie de M. Albert Ravaisson, par M. Charles Secrétan. — III. Coups de fortune, ou les aventures de M. de Badenthal. Nouvelle valaisanne, par M. Ch. L. de Bons. — IV. Le Rheintal après l'inondation. Croquis et notes de voyage, par M. Eugène Rambert. — V. Variétés. — Une guerre républicaine, par M. Charles Vulliemin. — VI. Chronique. — VII. Causeries parisiennes.

BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE. — Le Grütli et Guillaume Tell; défense de la tradition sur les origines de la Confédération suisse, par H. L. Bordier. — Variétés philosophiques, par Ladevi-Roche. — Les matières fertilisantes, leur composition et leur emploi en agriculture, par A. Gilhard-Dufour.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve,
à Lausanne.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.